

# Communauté métropolitaine de Montréal

## PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du conseil tenue le 21 juin 2001  
à 19 h 30 au 2200, rue Mansfield à Montréal

### SONT PRÉSENTS :

Pierre Bourque, président du conseil

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| Jean-J. Beldié     | Pierre-B Forget    |
| André Boileau      | Jean E. Fortier    |
| Guy Boissy         | Michel Leduc       |
| Georges Bossé      | Gérard Legault     |
| Pierre Bourbonnais | Pierre-Y. Melançon |
| Réjean Boyer       | Luis Miranda       |
| Chantal Deschamps  | Jacques Moreau     |
| Yvan Deschênes     | Yves Ryan          |
| Noushig Eloyan     | Peter F. Trent     |
|                    | Saulie Zajdel      |

### SONT ABSENTS :

Gilles Vaillancourt, vice-président du conseil

|               |                    |
|---------------|--------------------|
| André J. Côté | Michel Latendresse |
| Mary Deros    | Bernard Paquet     |
| Claude Gladu  | Jean-M. Robitaille |
|               | Frank Zampino      |

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni et Me Nicole Lafond,  
secrétaire de la Communauté, assistent à l'assemblée.

---

Cette assemblée a été convoquée selon la loi par le comité  
exécutif à sa réunion du 14 juin 2001.

---

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été adressée au président.

---

L'article 1 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en  
délibération le procès-verbal de l'assemblée du conseil tenue  
le 18 mai 2001,

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0064

Il est

RÉSOLU

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du conseil du 18 mai 2001 qui a été distribué préalablement aux membres du Conseil, en remplaçant dans la résolution CC01-0061 le nom de Frank Zampino par celui de Claude Gladu.

---

L'article 2 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en délibération le rapport du comité exécutif sous la résolution CE01-0067 à l'effet de recommander au conseil

« d'approuver la convention de subvention relative au financement des équipements et d'en autoriser la signature par le président et le vice-président du conseil ».

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Georges Bossé

CC01-0065

Il est

RÉSOLU

d'adopter le rapport du comité exécutif.

---

L'article 3 de l'ordre du jour étant lu pour donner effet aux avis en matière d'aménagement,

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0066

Il est

RÉSOLU

de ratifier les résolutions CE01-0055 à 0065 prises par le comité exécutif lors de sa réunion du 14 juin 2001 concernant les demandes de la municipalité de Saint-Lazare, la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, la Communauté urbaine de Montréal, la municipalité régionale de comté de Mirabel, la municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, la municipalité régionale de comté de Roussillon, la municipalité régionale de comté de Joliette,

les résolutions CE01-0047 à 0050 prises par le comité exécutif lors de sa réunion du 3 mai 2001 concernant les demandes de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes, la municipalité régionale de comté d'Argenteuil, la municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville, la municipalité régionale de comté de Roussillon, et

les résolutions CE01-0041 à 0046 prises par le comité exécutif lors de sa réunion du 6 avril 2001 concernant les demandes de Hydro-Québec (ville de La Prairie), de la municipalité de Saint-Sulpice, de la municipalité de Hudson, Hydro-Québec (ville de Mirabel), de la municipalité régionale de comté de Mirabel, de la municipalité régionale de comté de Joliette.

-----

VU la demande de la municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu relativement au règlement 14-16-1 modifiant le règlement 14 concernant le schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu laquelle porte sur le nombre d'enseignes détachées permises dans des secteurs visés en affectation commerciale en indiquant qu'une enseigne est permise par tranche de cent (100) mètres de façade de terrain,

VU le rapport du 20 juin 2001 du comité technique provisoire en aménagement,

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0067

Il est

RÉSOLU

d'informer la ministre d'État aux affaires municipales et à la métropole que ce règlement de modification n'a pas d'incidence à l'échelle métropolitaine.

-----

VU la demande de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu relative au règlement 14-16-2 modifiant le règlement 14 concernant le schéma d'aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu laquelle porte sur le remplacement d'une affectation résidentielle par une affectation commerciale dans le secteur des Promenades Saint-Bruno, reconnu au schéma comme un secteur cible pour l'implantation de commerces de grande surface,

VU le rapport du 20 juin 2001 du comité technique provisoire en aménagement,

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0068

Il est

RÉSOLU

d'informer la ministre d'État aux affaires municipales et à la métropole que ce règlement de modification a une incidence au niveau de la Rive-Sud en général, par l'affectation concernée et le secteur visé, compte tenu qu'il favorise la concentration de commerces à grande surface, qu'il consolide un secteur déjà voué à cette vocation dont 75% sont occupés à cette fin et la vocation, confirmée par une étude économique de la M.R.C.

---

L'article 4 de l'ordre du jour, à l'effet d'adopter le règlement constituant le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal et de nommer ses membres étant lu,

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Georges Bossé

CC01-0069

Il est

RÉSOLU

a) d'adopter avec dispense de lecture le règlement constituant le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal dont copie a été préalablement distribuée aux membres en modifiant l'avant-dernier alinéa de son article 5.1 pour y ajouter les mots «et l'autre issu de la Couronne-Nord; »

et de le verser aux archives;

b) de nommer membres du comité MM. Jacques Moreau, André Boileau, Yvan Deschênes, Jean E. Fortier et Michel Latendresse pour une durée de deux ans;

c) de prendre acte des cinq noms à être soumis par les fédérations des Unions des producteurs agricoles respectives.

---

L'article 5 de l'ordre du jour relatif à la nomination des membres des commissions permanentes du conseil étant lu,

PROPOSÉ PAR Pierre-Y. Melançon

APPUYÉ PAR Jean-J. Beldié

CC01-0070

Il est

RÉSOLU

de nommer Mme Noushig Eloyan, MM. Bernard Paquet, Frank Zampino, Guy Boissy et Pierre Bourbonnais membres de la commission de l'Aménagement pour un mandat de deux ans.

---

PROPOSÉ PAR Michel Leduc

APPUYÉ PAR Guy Boissy

CC01-0071

Il est

RÉSOLU

de nommer MM. Jean E. Fortier, Gérard Legault, Luis Miranda, André Boileau et Yvan Deschênes membres de la commission du Développement économique et des équipements métropolitains pour un mandat de deux ans.

---

PROPOSÉ PAR André Boileau

APPUYÉ PAR Luis Miranda

CC01-0072 Il est

RÉSOLU de nommer Mmes Noushig Eloyan et Chantal Deschamps, MM. Pierre-Y. Melançon, Peter F. Trent, Michel Latendresse et Réjean Boyer membres de la commission de l'Environnement pour un mandat de deux ans.

-----

PROPOSÉ PAR Guy Boissy

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0073 Il est

RÉSOLU de nommer MM. Gérard Legault, Georges Bossé, Yves Ryan, André Boileau, Jean-M. Robitaille et André J. Côté membres de la commission du Logement social pour un mandat de deux ans.

-----

PROPOSÉ PAR Pierre-B. Forget

APPUYÉ PAR Noushig Eloyan

CC01-0074 Il est

RÉSOLU de nommer MM. Pierre-Y. Melançon, Frank Zampino, Peter F. Trent, Jean-J. Beldié, Claude Gladu et Jacques Moreau membres de la commission du Transport pour un mandat de deux ans.

-----

PROPOSÉ PAR Yvan Deschênes

APPUYÉ PAR Pierre-Y. Melançon

CC01-0075 Il est

RÉSOLU d'adopter avec dispense de lecture le règlement modifiant le règlement constituant les commissions permanentes dont copie a été préalablement distribuée aux membres en corrigeant l'article 3 proposé pour qu'il se lise comme suit :

« Le président et le vice-président de la Communauté sont membres d'office de chacune d'elles. Ils peuvent assister à toute séance d'une commission. Ils possèdent lors d'une telle séance le droit de parole sans avoir le droit de vote.»;

en ajoutant à la fin de l'article 5 du règlement les mots

« à l'exception du président et du vice-président de la Communauté. »,

et de le verser aux archives.

---

L'article 6 de l'ordre du jour sur la situation relative au plan de gestion des matières résiduelles étant lu,

VU l'iniquité financière évidente dans le partage des subventions portant sur le plan de gestion des matières résiduelles telle cette distribution per capita :

MRC Caniapiscau : 3 500 pop. = 32,00 \$ per capita  
MRC Les Basques: 10 000 pop. = 12,00 \$ per capita  
MRC Bonaventure : 19 000 pop. = 6,00 \$ per capita  
MRC Joliette : 54 900 pop. = 2,18 \$ per capita  
CMM : 3 400 000 pop. = 0,29 \$ per capita

VU la subvention accordée qui ne représente qu'un douzième (8%) de l'enveloppe totale, alors que le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal représente 45% de la population du Québec,

PROPOSÉ PAR Pierre-Y. Melançon

APPUYÉ PAR Georges Bossé et André Boileau

CC01-0076

Il est

RÉSOLU

que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal demande à la ministre des Affaires municipales et de la métropole de compenser à sa juste part la Communauté dans le cadre du programme de subvention pour la préparation du plan de gestion des matières résiduelles, de lui accorder un délai additionnel d'un an pour la confection de ce plan et mandate son directeur général, M. Massimo Iezzi, de faire les représentations nécessaires.

---

VU le consentement unanime des membres,

PROPOSÉ PAR André Boileau

APPUYÉ PAR Georges Bossé

CC01-0077

Il est

RÉSOLU

d'exprimer à l'ensemble des membres du comité technique, Mme Nicole Houle, MM. Massimo Iezzi, Pierre Bélanger, Marc-André Vaillancourt, Pierre Major, Pierre Prévost, Rosario Landry, Robert Cadieux et tout particulièrement à M. Claude Asselin, directeur général de la Ville de Laval, la satisfaction du conseil à l'égard du travail accompli pour réaliser la mise en place de la Communauté métropolitaine de Montréal.

---

Dépôt de documents

- Rapport du 20 juin du comité technique provisoire en aménagement
- Rapport du directeur général sur le programme d'aide financière pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles
- Bilan économique du Grand Montréal / 2000, Montréal International
- La fourniture de services : schéma métropolitain

---

Les articles de l'ordre du jour ayant été traités, l'assemblée est levée à 20 h 15.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 20<sup>e</sup> jour de septembre 2001.

---

PRÉSIDENT  
Pierre Bourque

---

SECRÉTAIRE  
Nicole Lafond